



## MUNICIPALITÉ DE PADOUE

215, rue Beaulieu

Padoue (Québec) G0J 1X0

Téléphone : 418 775-8188

<http://www.municipalite.padoue.qc.ca/>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 16 février 2023, tenue à 20 h 00 à la salle municipale, sise au 215, rue Beaulieu.

Sont présents :

1- Vacant	4- Mélanie Ouellet
2- Guy Blanchette	5- Patrick Gaudreault
3- Vacant	6- Sonia Dussault

Formant quorum sous la présidence de Mme Jennifer Laflamme, mairesse.

Monsieur Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint, est aussi présent.

### 1. MOT DE BIENVENUE

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-02-17 Sur la proposition de Patrick Gaudreault, appuyé par Guy Blanchette, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

### 3. ADMINISTRATION

#### 3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil confirment avoir fait la lecture des procès-verbaux avant la séance.

23-02-18 Il est proposé par Patrick Gaudreault, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier et l'ajournement au 19 janvier ainsi que celui de la séance extraordinaire du 31 janvier 2023.

Adoptée

#### 3.2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

##### 3.2.1. *Liste des dépenses incompressibles payées*

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en janvier 2023 pour un total de 13 342,27 \$, détaillé à l'annexe 1.

##### 3.2.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de janvier 2023 pour un total de 5701,69 \$, détaillé à l'annexe 2.

##### 3.2.3. *Rapport des dépenses payées par chèques autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir*

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser, détaillé à l'annexe 3.

##### 3.2.4. *Autorisation de paiement des dépenses par chèque*

23-02-19 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 51 680.87 \$, détaillé à l'annexe 4.

Facture de Sécurité médic 119,26 \$ ne sera pas payé par la municipalité.

Adoptée

### **3.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2023**

Monsieur Alain Thibault, directeur général adjoint, dépose au conseil les états financiers pour la période mensuelle se terminant le 31 janvier 2023. (Annexe 5)

### **3.4. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil le rapport des personnes endettées envers la municipalité, détaillé à l'annexe 6.

### **3.5. AUTORISATION POUR L'ENVOI D'AVIS AUX PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ DE PLUS DE 2 ANS**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes endettées envers la municipalité déposée dans cette séance;

**POUR CES MOTIFS :**

23-02-20 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Mélanie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la direction générale de procéder à l'envoi d'avis aux personnes endettées de plus de 2 ans uniquement, détaillé à l'annexe 7.

Adoptée

### **3.6. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE D'ENVOI ÉLECTRONIQUE DU RAPPORT DE DONNÉES STRUCTURÉES RELATIVES AUX DROITS DE MUTATION ET MISE À JOUR DU RÔLE DU REGISTRE FONCIER**

23-02-21 Il est proposé par Patrick Gaudreault, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier adjoint à signer tout document pour la demande d'envoi électronique du Rapport de données structurées relatives aux droits de mutation et mise à jour du rôle du Registre foncier ainsi que de déboursier les frais additionnels de 1.05 \$ par document qui en découleront.

Adoptée

### **3.7. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

23-02-22 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Guy Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner Mme Jennifer Laflamme, comme représentante de la municipalité pour l'acquisition des immeubles situés sur le territoire, si cela s'avère nécessaire, lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes à la MRC de la Mitis, qui se tiendra le 8 juin 2023.

Adoptée

### **3.8. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE**

23-02-23 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Mélanie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme Mallette SENCRL comme vérificateur externe pour les états financiers 2022.

Adoptée

### **3.9. CONSEIL SANS PAPIER – ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'impact environnemental positif de diminuer l'utilisation du papier;

**POUR CES MOTIFS :**

23-02-24 Il est proposé par Mélanie Ouellet, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction à procéder à l'achat de tablettes numériques et d'étuis de protection pour le conseil, et ce, pour un montant maximal de 3 800 \$, taxes en sus et d'affecter les surplus non affectés de la municipalité.

Adoptée

### 3.10. ABONNEMENT MENSUEL – JAMF NOW – TABLETTE NUMÉRIQUE

23-02-25 Il est proposé par Guy Blanchette appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'abonnement mensuel au coût de 8 \$ US par mois pour la localisation et la gérance des tablettes des conseillers à distance pour les années 2023-2024 et 2025.

Adoptée

### 3.11. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

23-02-26 Il est proposé par Sonia Dussault appuyé par Guy Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Patrick Gaudreault comme maire suppléant jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1. ACCEPTATION SOUMISSION POUR APPEL D'OFFRES COMMUN POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Padoue a procédé à un appel d'offres commun, pour l'inspection et le ramonage des cheminées, pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de cet appel d'offres que les soumissions ont été ouvertes le 30 janvier dernier et que le plus bas soumissionnaire, la compagnie **9347-1415 Qc inc.** a présenté la soumission suivante;

**9347-1415 Qc inc.** (JML Ramonage) – Prix par cheminée extérieure / année

Année 2023 40.00 \$

Année 2024 42.00 \$

Année 2025 44.10 \$

Année 2026 46.30 \$

Année 2027 48.61 \$

**9347-1415 Qc inc.** (JML Ramonage) – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire / tarif horaire

Année 2023 55.00 \$

Année 2024 57.75 \$

Année 2025 60.63 \$

Année 2026 63.66 \$

Année 2027 66.85 \$

**CONSIDÉRANT QU'** un rapport a été présenté par monsieur Jean Robidoux, qui est responsable de cet appel d'offres, et qui recommande que le contrat soit accordé à la compagnie **9347-1415 Qc inc.**, étant donné que sa soumission présente les prix les plus bas et qu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

#### POUR CES MOTIFS :

23-02-27 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Sonia Dussault et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie **9347-1415 Québec inc.**, pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement, aux prix ci-haut mentionnés. Les travaux doivent être exécutés de la façon précisée au document intitulé « Devis pour l'inspection et le ramonage des cheminées dans le cadre d'un appel d'offres commun par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier ». Ce devis est celui qui a paru sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Adoptée



## 5. TRAVAUX MUNICIPAUX

### 5.1. RÉPARATION DU THERMOS – FABRIQUE DE PADOUE

- ATTENDU QUE** les responsables de la Fabrique ont mentionné avoir eu un bris à un thermos d'une fenêtre de l'église;
- ATTENDU QUE** le conseil n'admet aucune responsabilité, mais désire faire preuve d'un esprit de bon voisinage;
- ATTENDU** la municipalité de Padou est autorisée par l'article 19 8) de la Loi 20, entrée en vigueur le 10 juin 2016 à exécuter des travaux de remplacement de thermos;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà procédé à l'acquisition du thermos de remplacement pour un montant de 289,74\$;
- CONSIDÉRANT QUE** les responsables de la Fabrique ont refusé que la municipalité procède au remplacement de celui-ci avec sa propre main-d'œuvre;
- POUR CES MOTIFS :**

23-02-28 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Guy Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre le thermos aux responsables de la Fabrique et de considéré son rôle de bon voisin complété.

Adoptée

### 5.2. OFFRE DE SERVICE NEW HOLLAND RIMOUSKI

23-02-29 Il est proposé par Patrick Gaudreault, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de New Holland Rimouski pour le remplacement de la pompe à injection et des injecteurs du tracteur au montant de 5234,66 \$, taxes en sus.

Adoptée

### 5.3. GSP NSIM TECHNOLOGIE

23-02-30 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de NSIM TECHNOLOGY pour l'acquisition de 2 GPS au montant de 554 \$ taxe en sus et l'abonnement de 264 \$ par année, taxes en sus, pour les années 2023-2024.

Adoptée

## 6. URBANISME

## 7. LOISIRS ET CULTURE

### 7.1. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023

- CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés**;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;
- CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;



**CONSIDÉRANT QU'** il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

**EN CONSÉQUENCE :**

23-02-31 Il est proposé par Mélanie Ouellet, appuyé par Guy Blanchette que le conseil municipal de Padoue lors de sa séance du 6 février 2023 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés**.

Adoptée

**7.2. SOUTIEN À LA 25<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE**

23-02-32 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir au montant de 50 \$ la 25<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre de la Mitis.

Adoptée

**7.3. DEMANDE DE COMMANDITE MÉRITAS – CFA – MONT-JOLI – MITIS**

23-02-33 Il est proposé par Patrick Gaudreault, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une commandite de 50 \$ pour le Gala méritas de fin d'année qui aura lieu en mai 2023 du centre de formation des adultes de Mont-Joli – Mitis.

Adoptée

**7.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE VISANT À ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN PROMOUVANT L'UTILISATION DE PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES**

**AVIS DE MOTION** est par la présentes donné par Sonia Dussault, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement établissant un programme d'aide visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables.

**7.5. JOURNAL MUNICIPAL – LE MESSENGER – MANDAT DÉFI-RELANCE**

23-02-34 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'organisme Défi-Relance de Padoue pour la conception et la rédaction du journal municipal – Le messenger.

Et que la municipalité continue d'assumer le coût d'impression et d'expédition.

Adoptée

**7.6. DEMANDE DE COMMANDITE – MISTR'ART**

23-02-35 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Mélanie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une commandite de 50 \$ à l'école du Mistral pour le voyage à New-York du Mistr'Art.

Adoptée

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1. RAPPORT DES ÉLUS**

Mme la mairesse fait un retour à une question d'un citoyen : Elle confirme que le pont bergerons sera rétrocéder à la MRC de la Mitis par le MTQ.

La mairesse reviens sur les allégations de la dernière séance de janvier ou des individus ont affirmer des informations erronées.

- L'employé qui disait ne pas avoir été rénuméré pour son travail, après vérification de sa part, les dépôts ont été effectué dans son compte de banque, et ce, au bon moment.
- Un employé mentionne ne pas avoir reçu ses relevés de paie, une erreur dans l'adresse courriel qu'il a remis au gestionnaire de la paie en était la cause, la situation est corrigé.
- Un employé mentionne ne pas avoir été rénuméré pour un jour férié travaillé et que son contrat de travail ne serait pas appliqué correctement par l'administration. Après vérification du conseil, l'employé en question fait une mauvaise interprétation de son contrat de travail, afin d'en tirer un avantage supplémentaire, l'ensemble du conseil municipale confirme que le contrat de travail a bien été appliqué et ce dans le respect des normes établies par la CNESST.
- Le processus d'élection débutera dans un délai de 3 mois afin de permettre de prospecter des candidats afin d'éviter une deuxième tour et des frais à la municipalité.

## 9.2. POINT DE SUIVI DES COMITÉS

**9.2.1. Défi-Relance : Sonia Dussault – Activité VTT 10 juin – Matapédia 40 participants – 150 et 200 VTT**

*Concours nom du centre commmunautaire*

Le messenger - Mandat

**9.2.2. Fabrique :**

**9.2.3. Patrimoine :**

**9.2.4. Économie sociale**

**9.2.5. MADA et la table d'harmonisation en loisir des aînés :**

**9.2.6. CCU :**

**9.2.7. Infrastructure :**

**9.2.8. Loisirs/Vitalisation intermunicipal :**

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-02-36 Sur la proposition de Guy Blanchette, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 59, l'ordre du jour étant épuisé.

DocuSigned by:

DEC3FF2C53D94E8...  
Jennifer Laflamme, mairesse

Adoptée

DocuSigned by:

56744C28B37E435...  
Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint

### Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Jennifer Laflamme, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:

DEC3FF2C53D94E8...  
Jennifer Laflamme, mairesse